RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal d'assemblée générale

30 septembre 2026

Société et associés

La société 21JUIN CINEMA (la « Société »), société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros, dont le siège social est situé 9 rue des Colonnes, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 838 926 137, a pour associés :

- M. Laurent SLAMA, né ROCHETTE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 90 actions de préférence de type B ;
- M. Michel ROCHETTE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 90 actions ordinaires de type A ;
- M. Maxime MONTAGNE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 20 actions ordinaires de type A.

Les trois associés, détenant ensemble la totalité des 200 actions composant le capital et des droits de vote, se sont réunis en assemblée générale le 30 septembre, à 10h en visioconférence. Conformément à l'article 25 des statuts, l'assemblée se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai, tous les associés étant présents ou représentés.

M. Laurent SLAMA, Président de la Société, préside la séance et, avec M. Michel ROCHETTE, remplit les fonctions de scrutateur. M. Maxime MONTAGNE est secrétaire. Les trois associés étant présents ou représentés, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant : constat du changement de nom de M. Laurent ROCHETTE, devenu SLAMA, puis mise à jour des registres et pouvoirs pour les formalités. Les associés reconnaissent avoir eu communication du texte des résolutions et de l'acte de naissance mis à jour, et renoncent à toute formalité de convocation.

Exposé

Il résulte de l'état civil de M. Laurent ROCHETTE que, depuis le 20 septembre 2022, il porte le nom de famille SLAMA en lieu et place de ROCHETTE, ainsi que l'atteste son acte de naissance mis à jour, dont une copie est annexée. Ce changement ne modifie ni son identité, ni sa date et son lieu de naissance, ni ses droits dans la Société.

Les statuts de la Société, établis le 3 avril 2018, désignent M. Laurent ROCHETTE dans leur préambule, à l'article 7 (apports) et à l'article 8 (capital social), où sont définies les 90 actions de préférence de type B. M. Laurent SLAMA est en outre Président de la Société, nommé par décision des associés lors de la constitution de la Société.

Les associés souhaitent constater ce changement par un acte, sans modifier le texte des statuts, afin de permettre l'accomplissement des formalités de modification au registre du commerce et des sociétés.

Première résolution : constat du changement de nom

L'assemblée constate que M. Laurent ROCHETTE porte, depuis le 20 septembre 2022, le nom de SLAMA, et que M. Laurent SLAMA et M. Laurent ROCHETTE désignent une seule et même personne.

Elle prend acte que ce changement est sans effet sur l'exercice des fonctions de Président de M. Laurent SLAMA, dont les conditions restent inchangées, et sur sa qualité d'associé et les droits attachés à ses 90 actions de préférence de type B.

En conséquence, toute mention de « Laurent ROCHETTE » dans les statuts de la Société, notamment au préambule et aux articles 7 et 8, s'entend de M. Laurent SLAMA, né ROCHETTE. Cette constatation est purement déclarative : elle n'emporte ni émission, ni cession ou transfert d'actions, ni création d'un avantage particulier nouveau, et les 90 actions de préférence de type B et les droits qui y sont attachés demeurent identiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité : 200 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Deuxième résolution : registres et formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de substitution, afin de :

- mettre à jour le registre des mouvements de titres et les comptes d'actions, en portant le nom de M. Laurent SLAMA, né ROCHETTE, en lieu et place de celui de M. Laurent ROCHETTE ;
- accomplir sur le Guichet unique des formalités d'entreprises la formalité de modification relative au changement de nom de naissance du Président, ainsi que toute publicité légale et toute déclaration nécessaires, notamment la mise à jour des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui est utile à l'exécution de la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité : 200 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Clôture et signatures

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h. Fait en un exemplaire signé par les trois associés, qui vaut feuille de présence et procès-verbal.

Associé	Actions	Voix	Signature
M. Laurent SLAMA, né ROCHETTE	90	90	[redacted]
M. Michel ROCHETTE	90	90	
M. Maxime MONTAGNE	20	20	